

13 juin 2012

Marc Nolhier - Directeur adjoint de la DREAL

LA DREAL PACA a le plaisir de vous accueillir dans ses locaux aujourd'hui pour cette session de formation sur les **évaluations de risque sanitaire (ERS)**.

### *Historique du SPPPI*

En raison des problèmes posés par la concentration industrielle autour de l'étang de Berre, les pouvoirs publics, soucieux d'assurer l'essor économique de la région et de préserver les qualités traditionnelles de son environnement, ont décidé en 1972, la mise en place d'un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industrielles (SPPPI).

La structure, placée sous l'autorité du Préfet, et animée par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) était particulièrement avant-gardiste.

Elle regroupe regroupe élus, associations, experts scientifiques, industriels et services administratifs ou établissements publics de l'État. Elle a fait l'objet d'une rénovation importante en 2010.

Mme Hourdin, déléguée générale du SPPPI, vous détaillera cette rénovation. *Le thème santé environnement est un des axes essentiels de son action.*

## *La santé environnement : un enjeu fort*

Ce thème est un axe de travail important pour la DREAL. Depuis 2005 avec le premier plan régional santé environnement puis le second plan, le rôle de la DREAL est devenu plus transversal avec le copilotage du plan qui lui a été confié, partagé avec l'ARS (Agence régionale de santé).

**Le projet « au-delà des ERS » qui nous réunit aujourd'hui** est labellisé par le PRSE 2 PACA. Il fait l'objet d'un soutien financier de la DREAL.

## *Évaluation de risques sanitaires (ERS)*

L'étude d'impact dont le cadre général est fixé réglementairement par l'article R 512-6 du code de l'environnement doit examiner notamment les conséquences du projet d'installations classées sur la santé des populations. *Depuis 2000, cette analyse est développée sous la forme d'une évaluation des risques sanitaires (ERS).*

L'évaluation de risques sanitaires (ERS) est un outil d'aide à la décision qui permet de mettre en évidence :

- des substances ayant un impact sur la santé et par la suite, de proposer des actions de réduction et de maîtrise de ces émissions ;
- des mécanismes de transfert (voies d'exposition) et de caractériser, puis quantifier les effets sur la santé humaine.

Ces évaluations de risque sanitaires sont réalisées pour chaque installation industrielle au moment de son autorisation ou lors de modifications notables.

*Dans certaines zones cumulant plusieurs installations industrielles importantes, il est apparu pertinent de mener*

ce genre d'étude de manière plus globale, sur une zone large mêlant les installations industrielles et les habitations des riverains de ces sites.

En région PACA, à l'initiative de la DRIRE, des études ont été réalisées sur les principales zones de concentration industrielle : sur la zone de Martigues Lavéra, autour de Berre l'Etang, à Fos sur Mer et dans la vallée des Paillons.

Ces **évaluations sanitaires de zones (ERSZ)** ne sont pas des études épidémiologiques. L'évaluation de risque sanitaire constitue une première étape dans l'évaluation de l'impact sanitaire des activités industrielles sur les populations. Elles sont des outils de pilotage visant à cibler les actions à mettre en œuvre.

Leur finalité ne répondant pas tout à fait aux attentes de la population, le **projet « au-delà des ERS »** se donne pour objectif de valoriser *leur contenu pour rendre leurs résultats plus accessibles et de proposer de nouvelles pistes d'action*. La formation de ce matin en constitue une première étape concrète pour permettre de disposer d'une connaissance partagée sur ces évaluations de risque sanitaire.

Je souhaite que les présentations ainsi que les échanges soient riches et permettent à ce projet ambitieux d'obtenir des résultats concrets.

*Je vous assure de la mobilisation de la DREAL, en particulier de l'inspection des installations classées, à vos côtés.*

